

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	6
• votants	7
• absents	4
• exclus	0

Date de convocation :
22 mars 2024Date d'affichage :
22 mars 2024

Objet

N° 15/2024

demande de subvention
auprès du Département
pour la création d'un
trottoir
au titre du CDAS 2024.

De la commune de DROISY

Séance du 08 avril 2024 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Pierre-Alain REY, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI, Cyril CHATANAY, Olivier BALDI.

Pouvoir(s) donné(s) : Cyril CHATANAY à Régis RACINEUX

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

M. Le maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a instauré des contrats départementaux d'avenir et de solidarité afin de financer des projets d'investissement portés par les communes et les intercommunalités.

M. le Maire rappelle également l'avant projet concernant des travaux d'aménagement du futur trottoir entre l'église et le cimetière pour une dépense HT de 245 046.00 €

Il présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit:

Investissement HT	245 046.00 €
Subvention CDAS	122 523.00 €
Subvention DETR/DSIL	73 514.00 €
Autofinancement communal	49 009.00 €

Il propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du CDAS et présente le dossier de demande de subvention établi à ce niveau.

- **Vu** les pièces du dossier de demande d'aide financière auprès du Département

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des

membres présents:

- **ADOpte** l'opération de création d'un trottoir et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel;
- **S'ENGAGE** à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **S'ENGAGE** à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,
- **PRÉCISE** que les travaux seront imputés sur le budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 09 avril 2024.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations
Compte tenu de sa télétransmission le :	Fait à Droisy le :
Et de sa publication le :	Le maire, Jean-Paul FORESTIER

NOM du maître d'ouvrage :Mairie de Droisy

INTITULE de l'opération :création d'un trottoir église-cimetière

Montant des études: 8 146.00 €
 Montant des travaux: 226 900.00 €
 Montant des acquisitions foncières: 0.00 €

TOTAL: 245 046.00 €

CDAS – Calcul plan de financement prévisionnel

Financiers	Montant HT	%	Observations
DEPARTEMENT	122 523.00 €	50%	
>CDAS			
>autres programmes			
REGION			
EFAT	73 514.00 €	30%	
DETR, DSIL, réserve parlementaire			
UNION EUROPEENNE			
AUTRES FINANCEURS PUBLICS			
ADEME ANAH SYANE			
Total aides publiques			
Fonds propres	49 009.00 €	20%	
Emprunts			
Total autofinancement	49 009.00 €		
TOTAL GENERAL HT	245 046.00 €	100%	